

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

Séance du 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un et le 15 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

Présents : Rémi CACHAT, Agnès de RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Jean-Marc LOTHEAL, Pamela LUCA, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Eric MONTIBELLER, Marlène POULENARD, Christophe REY Martine ROUMEZY, Olivier ROUSSAT, Benjamin SERVE, Cindy VIALETTE

Absents :

Cécile GRANGER (pouvoir à Laurence MARCON)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 18 conseillers présents en début de séance, 1 pouvoir la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

ORDRE DU JOUR

- I -** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2021
- II -** Modifications des tarifs pour les locations des salles communales (Délibération n°1)
- III -** Approbation des conventions de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et des règlement intérieurs pour les locations (Délibération n°2)
- IV -** Accord de principe pour la vente des logements « Résidence le Val » chemin de Grusse par Ardèche Habitat (Délibération n°3)
- V -** Validation du marché pour le projet vidéo protection (Délibération n°4)
- VI -** Questions diverses

I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin 2021

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 juin est approuvé **à l'unanimité**.

II - Modifications des tarifs pour les locations des salles communales (Délibération n°1)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs des locations des salles communales.

Il est proposé :

	Contribuable bonloculien	Non contribuable bonloculien	Association bonloculienne
Salle des jeunes	50 €	70 €	3 locations gratuites
Hall de la salle polyvalente	100 €	150 €	
Totalité de la salle polyvalente	350 €	450 €	
Salle du Conseil	Pas de location pour des manifestations privées		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs à compter du 15 juillet 2021.

III – Approbation des conventions de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et des règlement intérieurs pour les locations (Délibération n°2)

Monsieur le Maire précise que les modifications tarifaires de location des salles communales approuvées en amont entraînent des changements de la convention de mise à disposition temporaire de locaux municipaux (article 3 pour la convention salle polyvalente, salle des jeunes, boulodrome et article 5 pour la convention salle du conseil) et des règlement intérieurs (article 3 pour la convention salle polyvalente, salle des jeunes, boulodrome et article 5 pour la convention salle du conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** dans sa totalité les conventions de mise à disposition temporaire de locaux municipaux et les règlements intérieurs

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ces conventions lors des locations

IV - Accord de principe pour la vente des logements « Résidence le Val » chemin de Grusse par Ardèche Habitat (Délibération n°3)

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de la Direction Départementale des Territoires de l'Ardèche pour un accord de principe sur la vente de 2 logements « Résidence le Val » situés chemin de Grusse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **DONNE** son accord pour la vente des 2 logements « Résidence le Val » situés chemin de Grusse

V - Validation du marché pour le projet vidéo protection (Délibération n°4)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le marché pour le projet vidéo protection est clôturé, que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'attribution du marché. L'entreprise SCOPELEC a été retenue pour une somme de 138 452.42 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à 16 voix pour et 3 abstentions**,

- **APPROUVE** cette décision,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au marché.

Madame Viviane LASCOMBE prend la parole et donne lecture de la note suivante :

La vidéo protection est un sujet sensible car il touche directement aux libertés individuelles.

Les événements de dimanche dernier avec les dégradations inacceptables du bien public dans notre commune laissent à penser que la vidéo protection, solution de facilité, est la meilleure façon de limiter le risque d'incivilité.

Sur le fond, nous avons notre point de vue individuel concernant la mise en place de ce dispositif et certains y sont favorables.

Cela étant, sur la forme, nous pensons qu'il était nécessaire que le conseil municipal valide cette mise en place et, comme les élus d'opposition l'ont déjà demandé à plusieurs reprises, que notre population soit invitée à donner son avis et puisse comprendre le fonctionnement de la vidéo protection.

N'aurait-on pas pu faire mieux que de la mettre en place unilatéralement ?

Un vote du conseil municipal s'appuyant, au préalable, sur une concertation avec de la pédagogie auprès de nos concitoyens aurait en effet été utile. Nous

aurions pu leur expliquer les tenants et les aboutissants de la vidéo protection : quels sont les objectifs, les méthodes d'enregistrement, de visionnage... etc.

Nous défendons d'autant plus cette position que ce projet de vidéo protection n'a jamais figuré dans le programme de la majorité actuelle.

C'est pourquoi, plutôt que de valider le marché pour le projet de vidéo protection, nous allons nous abstenir de le voter car nous estimons que notre population n'a toujours pas pu s'exprimer et n'a pas été informée sur ce sujet structurant pour notre village. De plus, le conseil municipal n'a jamais été sollicité directement afin de voter « pour ou contre » la vidéo protection.

La demande de sécurité nous paraît légitime mais il faut aussi responsabiliser les habitants plutôt que de laisser croire que des caméras vont tout changer. La vidéo protection peut être une partie de la résolution des problèmes d'incivilités mais nous pouvons aller plus loin et nous proposons d'ailleurs :

- Pourquoi ne pas programmer une réunion publique et/ou un sondage sur la vidéo protection ?

- Pourquoi ne pas diligenter une campagne de prévention sur le civisme conduite par notre référent local de gendarmerie auprès de nos jeunes enfants dans nos écoles ?

- Pourquoi ne pas demander à la gendarmerie une présence plus réelle sur notre commune ?

- Alors que cet outil est utilisé par certains maires à des fins politiques et électorales, pourquoi ne pas adresser un courrier à l'ensemble de notre population pour :

· Rappeler aux parents leur devoir de responsabilité concernant l'éducation de leurs enfants,

· Communiquer et informer sur le pourquoi et le COMMENT de la mise en place de la vidéo protection dans notre village, en y joignant une charte d'utilisation

Monsieur Damien BAYLE répond :

- Sur les réunions publiques, l'organisation de celles-ci n'a pas été possible contenu du contexte sanitaire malgré le souhait de pouvoir échanger et débattre avec les bonloculiennes et bonloculiens

- au niveau de la communication, plusieurs articles sont parus invitant la population à donner son avis, à venir consulter en mairie le dossier. Aucune personne ne s'est présentée

- pour la campagne sur le civisme, des dégradations ont déjà eu lieu précédemment sur la commune, les auteurs avaient été identifiés. Les services de gendarmerie et élus locaux étaient intervenus auprès des jeunes et des

parents pour un rappel des lois mais les personnes ne se sont pas à l'écoute et ne se sont pas senties concernées.

- pour des interventions de gendarmerie plus régulières sur Boulieu, les effectifs de gendarmerie ne sont pas suffisants pour couvrir le vaste territoire qu'ils ont à surveiller. Ils se déplacent quand même régulièrement sur la Commune.

Monsieur Rémi CACHAT regrette que le projet de vidéo protection n'ait pas été voté auparavant.

Monsieur Damien BAYLE rappelle que de nombreuses délibérations (audit de la gendarmerie, demandes de subvention...) sur ce projet ont été prises en amont et des échanges ont déjà eu lieu.

Monsieur Christophe REY intervient et rappelle l'utilité de ce système lors d'agression qui permet très souvent de retrouver les auteurs des faits.

Madame Viviane LASCOMBE précise que pour elle, le projet touche à la vie privée.

Monsieur David JURDIC pense que d'autres moyens peuvent d'être mis en place pour avoir l'avis de la population : sondage, courriers...

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Convention entre la Commune et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Délibération n°5)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la proposition.

VI - Convention entre la Commune et le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (Délibération n°5)

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires, la mairie de Boulieu-lès-Annonay a déposé un dossier de candidature pour l'acquisition de 9 ordinateurs portables et de vidéoprojecteurs. Ces achats compléteront les acquisitions précédentes afin de proposer un parc informatique mobile à destination des classes élémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à ce dossier.

Le montant de l'acquisition a été inscrit au BP 2021, compte 2183.

VII - Questions diverses

- Monsieur Rémi CACHAT demande que les convocations aux commissions soient adressées à tous les membres du Conseil pas seulement aux membres de la commission

- Monsieur David JURDIC demande l'obtention des plans de financement des projets réalisés en 2021 (salle du Bon Lieu, espace partagé devant la mairie et vidéo protection) : coût, montant des subventions, reste à charge.

Monsieur Benjamin SERVE répond qu'une réunion de la commission finances sera organisée en septembre et toutes les informations seront communiquées.

- Madame Christelle ETIENNE informe le Conseil de la mise en place d'une nouvelle commission Jeunesse Aînés dès septembre. Les élus souhaitant s'y investir, sont invités à se faire connaître auprès d'elle.

Dates des prochains conseils :

Mercredi 8 septembre à 20h

Mercredi 13 octobre à 20h

Mercredi 17 novembre à 20h

Mercredi 15 décembre à 20h

Mercredi 19 janvier à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h01